

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2018**

Date de convocation : 3 juillet 2018	Nombre de conseillers : en exercice : 12
Date d'affichage du compte-rendu : 13 JUIL 2018	présents : 08
	votants : 09

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne – LECLERC Joël – LEMAITRE Cyril – DIEUL Sandrine - GOYER Muriel formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
GOUBERT Eric.
MESNAGE Dominique.
LEMAITRE Philippe a donné procuration de vote à LEMAITRE Cyril.

Absent : AUCRETERRE Stéphane.

Secrétaire de séance :
DIEUL Sandrine.

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ Accord de principe sur la réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable entre la commune de Saint-Germain-sur-Ay et celle de La Haye par la Communauté de Communes « Côte Ouest Centre Manche » et sur la participation financière de la commune aux travaux de signalisation de cet itinéraire cyclable
- ✓ Fixation des tarifs 2019 de locations des salles polyvalentes respectivement situées dans le bourg et à la plage
- ✓ Fixation des droits de place pour les industriels forains (manèges) dans le cadre des fêtes foraines des 14 juillet et 15 août 2018
- ✓ Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire de Sèves-Taute
- ✓ Modification de régisseurs et mandataires suppléants pour les différentes régies communales
- ✓ Autorisation temporaire de stationnement de bateaux de propriétaires de parcelles au Lotissement Touristique « Les Salicornes » à proximité du futur parc à bateaux
- ✓ Versement d'une cotisation annuelle à l'Association des Maires du Département de la Manche
- ✓ Modification du tarif d'utilisation de la borne d'accueil de l'aire camping-cars
- ✓ Organisation d'un vin d'honneur pour la fête patronale de la Saint-Germain le 28 juillet 2018
- ✓ Autorisation est donnée à M. Le Maire pour prendre les Décisions Modificatives n° 3 et 4 au budget principal commune

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 11 juillet 2018,
Le Maire,
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : 13/07/18
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 13/08/18
Le Maire,